



Indemnités réglées en partie par fonds de garantie

Par **baloo71**, le **11/02/2013 à 16:25**

bonjour,rnrnMon fils a été agressé, il a reçu un coup de couteau, l'auteur a fait de la prison et a été condamné a verserrn7186 euros. Il a été indemnisé de 30% de cette somme par le sarvi il reste 5000 euros qu'il n arrive pas du tout à récupérer que doit il faire? sont ils perdus ou y a t il un recours?rnrnmerci pour votre réponse

Par **citoyenalpha**, le **11/02/2013 à 17:15**

Bonjourrnrnvotre fils doit saisir la CIVIrnrvvoici les conditions et modalités :rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F2313.xhtml>rnRnRestant à votre disposition